



# LA CFDT CADRES MILITE POUR LE « TRAVAILLER MIEUX » ET S'INQUIÈTE DU « TRAVAILLER PLUS » SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA VIE PERSONNELLE

## CONTACTS

Relations presse  
+33 6 89 04 25 27



**La CFDT déplore que le travail des cadres subisse actuellement des pressions des employeurs concernant son autonomie et sa contribution à la production.**

La CFDT Cadres constate qu'un tiers des groupes américains (*3M, HSBC, Disney, Amazon, JP Morgan, Tesla, Google, Apple, etc.*), dont une partie installée en France, demandent à leurs cadres de réduire ou d'abandonner leur télétravail. Dans l'Hexagone, la direction d'Ubisoft, d'origine française, a réclamé par mail à ses salariés de revenir au bureau toute la semaine. Pour l'instant, la plupart des entreprises françaises ont adopté des modèles hybrides pour répondre aux attentes des salariés. La Société Générale continue de permettre à ses employés de travailler à domicile jusqu'à trois jours par semaine. Air France garde son modèle flexible pour concilier les besoins des travailleurs avec les exigences opérationnelles. L'Oréal permet aux salariés de choisir leur environnement de travail.

La CFDT Cadres souligne que de nombreux travailleurs s'estiment plus productifs en alternant présentiel et distanciel, et se sont organisés matériellement pour exécuter leur travail à partir d'un lieu d'habitation plus éloigné et moins cher, depuis que les partenaires sociaux ont signé des accords sur ce sujet dans les entreprises et que des tâches - et non des postes - télétravaillables ou non ont été énoncées. En l'absence d'accords « télétravail », il existe parfois des accords individuels salarié-entreprise.

Si le télétravail a été mis en place par avenant au contrat de travail, la CFDT Cadres redoute une activation des clauses de réversibilité. Elle rappelle qu'à défaut de clause de réversibilité, il faut obtenir l'accord préalable du salarié, qui est en droit de refuser. Du point de vue environnemental, la CFDT Cadres rappelle qu'elle a choisi ce dispositif du télétravail parce qu'il « désengorgeait » les transports en commun et limitait la circulation et les embouteillages. Elle a proposé que les cadres télétravaillent, par exemple, de 8 heures à 10 heures, se rendent ensuite sur site puis repartent vers 16 heures 30 pour terminer la journée en télétravail.

La CFDT Cadres souligne que les cadres souhaitent désormais maintenir cette pratique, voire la développer. 72 % des cadres aimeraient télétravailler un à quatre jours par semaine, alors qu'ils ne sont que 61 % à le faire aujourd'hui. Elle souligne qu'un retour en arrière nuirait aux conditions de travail des cadres : 7 cadres sur 10 seraient mécontents si leur entreprise abaissait le nombre de jours de télétravail auxquels ils ont droit. Près de la moitié des cadres (45 %) déclarent qu'ils démissionneraient de leur entreprise si l'accès au télétravail était supprimé, un chiffre qui monte à 57 % chez les moins de 35 ans.